



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 novembre 2013 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Jean Berthet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu et Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de M. Thomas Jordi, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du budget 2014 :
 - 5.1. Rapport de la commission des finances du 28 octobre 2013
 - 5.2. Vote de la délibération D91 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2014
 - 5.3. Vote de la délibération D92 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2014
6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
 - 6.1. Décision de l'ACG du 28.09.2013 : Contribution annuelle de CHF 3.-/habitant demandée aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG
7. Propositions individuelles et questions

M. Berthet, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Prestation de serment de M. Thomas Jordi, nouveau conseiller municipal

Après avoir donné connaissance du courrier du Service des votations et élections confirmant l'élection de M. Jordi, le Président procède à la prestation de serment du nouveau Conseiller municipal en demandant aux Conseillers municipaux et au public de se lever et en lisant le texte suivant:

« *Je jure ou je promets solennellement*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève;*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Berthet invite M. Jordi à lever la main droite et à répondre par « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

L'assemblée prend acte du serment de M. Jordi et le Président le félicite.

Au nom de la Mairie, M. van Loon souhaite la bienvenue au nouveau conseiller municipal et rappelle que M. Jordi a déjà siégé au sein du Conseil municipal de Troinex de 1991 à 1995 (élu sur la liste de l'Association pour la sauvegarde du village de Troinex). M. le Maire remercie M. Jordi de son engagement pour la commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013

Ce procès-verbal est approuvé sans remarque et avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du CM

Il n'y a pas de communications du Bureau du Conseil municipal.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter Van Loon, Maire :

Genève-Sud : adoption d'un projet de loi par le Conseil d'Etat : M. le Maire donne lecture de l'extrait suivant du point de presse du Conseil d'Etat du 6 novembre 2013 :

Mobilité dans le secteur de Genève-Sud : une nouvelle liaison routière inter-quartiers

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude pour l'établissement de l'avant-projet d'une nouvelle liaison routière inter-quartiers, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud.

Le développement croissant de cette partie du canton nécessite, d'une part, de compléter la jonction autoroutière de Lancy-Sud, dont le projet est en mains de l'Office fédéral des routes depuis le 1^{er} janvier 2008 et, d'autre part, de créer une nouvelle liaison routière inter-quartiers. Cette liaison, qui dépend directement de la réalisation du complément de jonction de Lancy-Sud, se divise en deux tronçons distincts : le premier s'étend de la route de Saconnex-d'Arve à la route d'Annecy, le second de la route d'Annecy à la route de Pierre-Grand.

L'objectif principal de cette nouvelle liaison routière est de capter la majorité du trafic issu des communes de « Genève-Sud », soit Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier ainsi que le trafic de transit actuel qui circule sur les différents axes traversant ces communes, et de le canaliser en direction de la jonction autoroutière de Lancy-Sud.

Le gouvernement rappelle que ces aménagements sont inscrits au plan directeur cantonal 2030 comme mesures visant à optimiser et à compléter le réseau routier, et résultent d'un travail conjoint avec les communes concernées. Sa mise en œuvre, conduisant à structurer les différents réseaux de transports, individuels, publics et de mobilité douce, implique l'évaluation et l'analyse d'un certain nombre de mesures d'accompagnement, comme par exemple la création de voies réservées pour les transports collectifs, la mise en place d'itinéraires protégés pour les cycles ou encore la création de parcs-relais (P+R).

M. van Loon ajoute que la Mairie va prendre rendez-vous avec M. René Leutwyler, Ingénieur cantonal, afin de s'assurer que le cahier des charges de cette étude tienne compte des demandes des communes, en particulier en ce qui concerne l'intégration dans le paysage de cette nouvelle liaison routière.

Fête de l'Escalade : M. van Loon informe les conseillers que l'école va organiser une fête de l'Escalade le jeudi 12 décembre en fin de journée. Le programme prévu est le suivant :

- 18h30 : Cortège, qui partira de l'école, passera dans la Grand-Cour et arrivera à la salle des fêtes.
- 19h00 : Chants des enfants devant la salle des fêtes (à l'extérieur).
- Puis une soupe aux légumes sera servie dans la salle des fêtes et il y aura une animation musicale jusqu'à 21 heures environ, heure prévue de la fin de la manifestation.

Festival Assemblage'S : le comité vient de faire parvenir à la Mairie le résultat des comptes de l'édition 2013, qui bouclent avec un léger bénéfice de CHF 1'044.- ; M. van Loon se réjouit de ce résultat comptable positif, qui a également été possible grâce aux gradins mis gracieusement à disposition par la ville de Carouge

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Engagement d'une nouvelle responsable de l'Agenda 21 communal : M. Meynard a le plaisir d'annoncer l'engagement de Mme Florence Matthey-Doret au poste de responsable de l'Agenda 21 communal.

Suite à la démission de Mme Marlène Charpentier et à la mise au concours de ce poste, la Mairie a reçu une douzaine de candidatures, dont plusieurs provenaient d'étudiant(e)s de l'Université de Genève. Quatre candidates ont été auditionnées et le choix de la Mairie s'est finalement porté sur Mme Matthey-Doret.

Domiciliée sur la commune et architecte d'intérieur de formation, Mme Florence Matthey-Doret travaille depuis 7 ans pour la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets et elle visite à ce titre les écoles primaires genevoises afin de sensibiliser les enfants à l'importance du tri des déchets et des économies d'énergie. Par ailleurs, depuis le mois d'octobre, Mme Matthey-Doret suit un certificat de formation en cours d'emploi en développement durable à l'Université de Genève.

La nouvelle responsable Agenda 21, qui travaillera à 25%, débutera son activité au mois de janvier prochain. La Mairie lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein du personnel communal.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Début des travaux du local des jeunes provisoire à l'ancienne salle communale : M. Lavorel informe le Conseil que, compte tenu de la décision de la commission des bâtiments de revoir le projet de nouveau club-house de la zone sportive afin de trouver des économies, projet dans lequel est prévu un local pour les jeunes, la Mairie a décidé de réaliser les travaux pour l'aménagement d'un local des jeunes provisoire à l'ancienne salle communale. M. l'Adjoint rappelle que le Conseil municipal a voté, au mois de février dernier, un crédit de CHF 50'000.- pour ces travaux qui débutent cette semaine et qui seront terminés au début de l'année prochaine.

Revue de Troinex : M. Lavorel annonce que le spectacle de la « Nouvelle Revue de Troinex » aura lieu au mois de décembre à l'ancienne salle communale, aux dates suivantes : vendredi 6 et samedi 7 décembre à 20h30, et dimanches 1^{er} et 8 décembre à 16h30. Le titre de cette revue est : « *Trois nez s'affichent !* ».

5. Approbation du budget 2014

5.1. Rapport de de la commission des finances du 28 octobre 2013

Mme Schneider-Bidaux donne lecture de son rapport (annexe 1), puis le Président ouvre la discussion.

Mme Bernardet se réfère à l'abstention de deux commissaires (1 Vert et 1 TA) lors du vote sur la taxe professionnelle communale et elle demande s'il s'agissait d'abstentions obligatoires. Les deux personnes concernées répondent par la négative.

Il n'y a pas d'autres interventions et M. Berthet passe à la lecture, puis au vote des deux délibérations suivantes.

5.2 Vote de la délibération D91 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2014

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DU MONTANT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2014

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'153'071 aux charges et de Fr. 8'162'253 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 9'182,

Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'435'383, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'426'201, plus l'excédent de recettes présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 9'182,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'420'000 aux dépenses et de Fr. 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'420'000.

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'435'383, il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr. 15'383,

Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 28 octobre 2013,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 8'153'071 aux charges et de Fr. 8'162'253 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à Fr. 9'182.*
2. *De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 35'000.*
3. *De fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 30'500, soit au total Fr. 61'000.*
4. *De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à Fr. 2'200, au président à Fr. 4'400 et au vice-président à Fr. 3'300, soit au total Fr. 40'700.*
5. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 40 centimes.*
6. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Cette délibération **est approuvée à l'unanimité.**

5.3 Vote de la délibération D92 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2014

**TAUX DE DEGREVEMENT DE LA
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2014**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100 %.

Cette délibération **est approuvée à l'unanimité.**

En tant que président de la commission des finances, M. Duquesne salue le vote de ce budget excédentaire et remercie la Mairie pour son travail, qui a permis de revenir à une meilleure situation financière. Il remercie également le Conseil municipal pour sa collaboration dans ce travail de « redressement » des finances communales.

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux

6.1. Décision de l'ACG du 28.09.2013 : Contribution annuelle de CHF 3.-/habitant demandée aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG

Les conseillers municipaux ont reçu un document explicatif concernant cette décision et le Président demande s'il y a des questions ou des remarques, ce qui n'est pas le cas. Cette décision de l'ACG ne fait donc l'objet d'aucune opposition.

8. Propositions individuelles et questions

Equipement des patrouilleuses scolaires : M. Courbat se réfère à la demande qu'il a déjà faite lors de la commission des finances, à savoir que les patrouilleuses scolaires ne sont pas toutes équipées d'habits chauds pour l'hiver. Il demande si la Mairie peut faire le nécessaire.

M. Niederhauser répond que les collaborateurs/trices de la mairie sont régulièrement en contact avec les patrouilleuses et qu'à sa connaissance, ces dernières disposent des équipements nécessaires ; elles savent par ailleurs qu'elles peuvent en tout temps demander un équipement complémentaire si elles en ont besoin. M. Niederhauser va cependant encore vérifier que les patrouilleuses disposent de tout l'équipement nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président
Jean Berthet

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission des finances du 28 octobre 2013

La commission des finances s'est réunie pour examiner le projet de budget de la commune de Troinex sous la présidence de M. Jean-Jacques Duquesne. Le maire M. Potter van Loon, et ses deux adjoints Messieurs Yves Meynard et Guy Lavorel ont assisté à cette séance, ainsi que M. Olivier Niederhauser Secrétaire Général et Mme Nicole Menu, Comptable communale.

La commission s'est en premier lieu concentrée sur le plan des investissements 2014 pour aborder ensuite le budget de fonctionnement et effectuer les votes.

Plan des Investissements 2014

Deux sujets sont abordés lors de l'étude de ce plan d'investissements :

1) Au point 3401.5030 les commissaires se sont demandés, concernant la construction d'un nouveau club-house du tennis + le réaménagement de la zone sportive, s'il était judicieux de prévoir une somme aussi importante que celle proposée alors que la commission des travaux et bâtiments et la mairie ont demandé aux mandataires de revoir ce projet. Un commissaire PLR pense qu'il est dommage de « raboter » le projet initial et préférerait différer les travaux de deux ou trois ans. Une commissaire pense que des travaux sont effectivement nécessaires, mais qu'il n'y a pas besoin d'un lieu de prestige. Il est décidé à l'unanimité de maintenir ce poste dans le plan des investissements, mais de réduire le montant à CHF 150'000 (au lieu de CHF 1'150'000).

2) La Mairie propose d'ajouter dans ce plan d'investissements la mise en place d'un abribus sur la route d'Annecy (entre le giratoire et le chemin des Moulins-de-Drize). Bien que cet arrêt de bus soit à la frontière avec la commune de Plan-les-Ouates, cette dernière ne souhaite pas participer aux frais. La Mairie considère toutefois que cet abribus est nécessaire et qu'il sera apprécié par de nombreux Troinésiens. La commission soutient cette proposition d'amendement et ajoute le montant de CHF 40'000 au plan des investissements, sous la rubrique « 62 Trafic », à l'unanimité.

Projet de budget de fonctionnement 2014

Le premier point abordé concerne les indemnités des Conseillers municipaux, du Maire et des Adjoints. Le projet de budget proposant de mettre les indemnités des Conseillers municipaux au niveau proposé en fin de législature dernière, c'est-à-dire de 2400.- (actuellement 2200.-) et de maintenir celles du Maire et des Adjoints au taux 2013. La Mairie explique son choix par le fait de présenter un budget excédentaire en 2014. Une question relative aux différentes indemnités et salaires du Maire et des Adjoints aboutit à une demande formelle, dans un souci de transparence, à l'établissement d'un règlement. Par ailleurs, il est rappelé pour répondre à la demande d'un conseiller que les rémunérations du Maire et des Adjoints ne correspondent pas à un taux d'activité. Suite à la discussion, la commission vote en premier lieu sur le principe suivant :

Une évolution identique des indemnités des Conseillers municipaux, du Maire et des Adjoints; à savoir soit toutes les indemnités augmentent et retrouvent leur niveau initial, soit elles restent identiques à 2013.

Les commissaires acceptent ce principe à l'unanimité.

La proposition d'amendement suivante est proposée par le président : annuler la hausse des indemnités des Conseillers municipaux prévue dans le budget, soit une réduction du poste 0100.3000 « Indemnités aux conseillers municipaux » de CHF 3'700. Ce qui est accepté par 7 oui (2 PLR, 2 DC, 2 HP, 1 Vert), 1 non (Vert) et 1 abstention (TA).

Traitement du personnel : Pour information, le personnel est évalué en fin d'année lors d'un entretien. Les augmentations dépendent de cette appréciation. Elles peuvent varier entre 1 et 4% lors des 8 premières

années. Par la suite, les évaluations peuvent donner lieu à une prime au mérite, mais le salaire de base n'augmente plus. L'augmentation du budget du traitement du personnel proposée provient d'une part des augmentations statutaires et d'autre part de l'augmentation du taux d'activité de 10% d'une des employées, ainsi que l'engagement d'une stagiaire en formation maturité professionnelle.

Location locaux mairie : lors de l'aménagement dans la nouvelle mairie, des locaux étaient encore non utilisés. Il était judicieux d'en louer une partie. Lorsque les besoins se feront sentir, les locaux seront récupérés pour répondre aux besoins de la mairie.

Salle des fêtes : les commissaires aimeraient comprendre la répartition des tâches d'entretien et de nettoyage entre les entreprises tiers et le personnel communal. Nous apprenons que ce sujet est actuellement en réorganisation dans le but de réduire les coûts. Suite aux dernières informations reçues, la Mairie propose d'augmenter par prudence les budgets des postes suivants : 0809.3141 : + CHF 3'000, soit un budget total de CHF 76'000 et 2100.3141 : + CHF 2'000, soit un budget total de CHF 40'000. Ces deux amendements sont acceptés à l'unanimité par les commissaires.

Une augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes est prévue. Un comparatif avec d'autres salles semblables a été fait et montre que les tarifs de Troinex sont plutôt bon marché. Cette augmentation n'est pas contestée par la commission. Enfin, pour répondre à la question d'un commissaire PLR, des négociations sont en cours au sujet de la prochaine échéance de l'emprunt destiné à financer la construction de la salle des fêtes qui arrivera à échéance en septembre 2014.

Collaboration APM autres communes : Un commissaire se demande si la collaboration avec les APM d'une autre commune est toujours d'actualité et s'il est toujours opportun de laisser la somme de CHF 10 000.- alors que cette somme, reconduite d'année en année, n'est jamais utilisée. La Mairie informe que des contacts avec Veyrier sont en cours. Le montant budgété correspond au début d'une collaboration qui pourrait commencer en automne 2014. Les commissaires acceptent cette somme.

Concernant le traitement des conducteurs de pédibus, pour rappel, une ligne (2) est conduite par des bénévoles. L'autre ligne est conduite par une personne rémunérée. Sur volonté de la Mairie, un budget est prévu au cas où cette ligne devait ne plus être maintenue de façon bénévole.

Incendie et secours : la différence entre les montants des budgets 2013 et 2014 correspond aux heures de garde à la charge de la commune qui sont en augmentation.

Encouragement à la culture : Le budget correspondant au festival assemblage a été déplacé sur le compte « subvention activités culturelles communales » par rigueur comptable. La Mairie confirme son soutien à cette manifestation. Le budget est approuvé dans son ensemble.

Subvention activités sportives : une question est posée par plusieurs commissaires sur l'opportunité de soutenir un projet de Nicolas Groux. Aucun montant n'ayant été versé en 2013, l'unanimité de la commission décide d'enlever le montant budgété. Le dossier sera réétudié en cas de nouvelle demande. Le budget ainsi modifié est accepté dans son ensemble.

Les commissaires ont encore posé des questions sur les points suivants : Frais de repas et sortie des aînés : ces sorties et ces repas sont très appréciés. L'augmentation du budget correspond à l'augmentation du nombre de participants. La participation demandée aux aînés pour les repas du mercredi est actuellement de CHF 18.-, le repas de Noël et la sortie annuelle restant offerts. Local des jeunes : cette ligne correspond à l'amortissement de l'aménagement du local provisoire dans le sous-sol de l'ancienne salle communale. Il sera amorti sur 5 ans dès 2014. Frais du GIAP : ceux-ci ont pu être réduits de CHF 1'800, ramenant le budget à CHF 173'500. Le 16 octobre dernier, l'assemblée générale extraordinaire du GIAP a laissé à l'appréciation des communes le choix de mettre en place ou non un accueil le mercredi à midi. Ce qui a permis de réduire

les charges globales du GIAP de CHF 400'000 et ainsi de baisser les cotisations des communes. Projet de collaboration avec Partage – tri des déchets organiques : la Mairie a l'intention de continuer dans ce projet et désire maintenir les montants budgétés relatifs au tri des déchets organiques, même si à ce jour il n'est pas certain que Partage puisse reprendre son activité de cyclotri et offrir des emplois de solidarité. Un commissaire demande à ce que la Mairie soit attentive au respect des conditions de travail des employés en réinsertion, notamment sur l'aspect formateur. La Mairie précise que les salaires et les conditions cadres des emplois de solidarité sont imposés par la loi cantonale. De plus, Partage a fait jusqu'à présent un excellent travail pour rendre une dignité à ces personnes en leur procurant un travail et une formation lorsque cette dernière est possible. Cimetière et crématoires – Redevances et concessions : Un commissaire s'étonne de la fluctuation du montant des redevances entre les chiffres effectifs et le budget. En fait, un certain retard dans les facturations 2009/2010 explique cette différence. L'estimation des redevances pourra être revue de manière plus précise lors de l'établissement du budget 2015. Cimetière et crématoires – Entretien, frais inhumation : le columbarium mériterait une réfection, ce qui n'est pas encore prévu à ce jour.

Tableau récapitulatif des subventions

Compte 3000.3650 : la commune privilégie dans ses choix de subventions les communes voisines et en retour nous bénéficions d'une entraide, notamment pour le prêt de matériel lors des manifestations.

Compte 3500.3630 : les activités du club sont en suspend en 2013, mais le projet avance bien maintenant. Une demande d'autorisation de construire a été faite pour la pose de barrières.

Compte 5400.3650 : la subvention allouée au centre aéré de Compesière est calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits. En 2013, le nombre de participants a fortement augmenté et le montant de la subvention sera plafonné à l'avenir.

Compte 5400.3653 : le taux d'occupation de la crèche « La Cigogne » se situe à plus de 95%. Bien que Troinex ait demandé 12 places, seules 10 lui sont attribuées actuellement. Actuellement, une dizaine de personnes de Troinex sont en liste d'attente.

Compte 5800.3670 : Il existe une liste détaillée de toutes les demandes de subventions que la commune reçoit, sur laquelle est mentionné le montant alloué ou le refus. Le détail de toutes les subventions allouées est listé dans le compte, qui peut être consulté lors du bouclage des comptes

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer aux votes :

- **Vote du taux de centimes additionnels pour 2014** : Le taux du centime additionnel pour 2014 est maintenu à 40 à l'unanimité.

- **Vote du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2014** : Au vote, le taux de dégrèvement est maintenu à 100% par 7 oui (2 PLR, 2 DC, 2 HP, 1 Vert) et 2 abstentions (1 Vert, 1 TA.)

- **Vote du projet de budget de fonctionnement 2014** : Le budget de fonctionnement amendé avec CHF 8'162'253 aux revenus et CHF 8'153'071 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 9'182 est accepté à l'unanimité.

- **Vote du plan des investissements 2014** : Le plan des investissements 2014 amendé avec CHF 1'420'000 aux dépenses et CHF 0 aux recettes est accepté à l'unanimité.

Je vous propose, suite à ce rapport, de suivre la commission des finances et de bien vouloir accepter ce budget.

Brigitte Schneider-Bidaux